

Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES 01/2025
04 mai 2025**

COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Réunion hybride du 29 avril 2025

Références :

- A. LC de l'OHI 26/2018 du 5 avril - *Adoption d'une nouvelle résolution de l'OHI sur la procédure d'examen des états financiers annuels ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante*
- B. Règles de procédure de la Commission des finances, Règle 2
- C. Résolution de l'OHI 02/2018
- D. Décision 24.c de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI
- E. Projet de partie 2 du Rapport annuel de l'OHI pour 2024 (Finances)
- F. CABINET TARMAZZO - Rapport de l'auditeur indépendant du 3 avril 2025

Cher membre de la Commission des finances,

1. La réunion du comité restreint de la Commission des finances (FCO) s'est tenue en format hybride le 29 avril 2025, conformément à la règle 2 des Règles de procédure de la Commission des finances. La réunion était présidée par la présidente de la Commission des Finances, Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco). Les participants étaient Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni), vice-présidente, Mme Pia Dahl Højgaard, présidente du Conseil de l'OHI, le Dr Mathias Jonas, Secrétaire général, le Dr John Nyberg, Directeur et Mme Sandrine Brunel, responsable de l'administration des finances.

Rapport annuel financier 2024

2. Le projet de rapport annuel financier 2024 tel que soumis par le Secrétariat (cf. référence E) ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant (cf. référence F) ont été examinés par les participants et acceptés sans autres commentaires.

3. Le Secrétaire général a présenté les états financiers vérifiés, qui présentent un excédent budgétaire cumulé de 296 156,91 euros pour 2024. Ce résultat comprend un excédent de 221 000 euros provenant de l'exécution du budget, un revenu supplémentaire de 215 000 euros, une sous-utilisation de 1 000 euros en dépenses d'investissement et l'inclusion d'un montant de 14 000 euros versé pour des actifs amortissables.

Résultats de l'audit pour le rapport annuel financier 2024

4. Le rapport de Mme Taramazzo a réaffirmé que les états financiers de l'OHI étaient présentés fidèlement et que le bilan de l'Organisation au 31 décembre 2024 et son compte de résultat pour l'exercice clos à cette date étaient établis conformément aux principes comptables choisis et divulgués.

Mme Brunel a expliqué la réserve présentée dans le rapport se référant à des fonds spécifiques qui sont estimés en dollars américains mais convertis en euros pour la comptabilité à l'OHI avant d'être reconvertis en dollars américains.

Mme Brunel a ensuite expliqué la raison d'être d'une remarque formulée au sujet de la provision supplémentaire de 150 000 euros versée au titre de l'assurance retraite externe souscrite auprès de l'assureur français GAN GGVIÉ. Mme Brunel a également fourni des précisions sur le montant identique versé en 2023. Le calendrier de paiement annuel de la prime sera actualisé en 2025, après évaluation par les actuaires d'Actelior.

Recommandations du Secrétaire général pour l'excédent budgétaire de 2024

5. Le Secrétaire général a proposé que l'excédent budgétaire de 295 000 euros pour 2024 soit réparti comme suit :

- **50 000 euros** au fonds pour l'Assemblée,
- **75 000 euros** au fonds pour les projets spéciaux,
- **50 000 euros** au fonds pour le renforcement des capacités,
- **60 000 euros** au fonds de la GEBCO,
- **60 000 euros** au fonds de déménagement.

6. Le Comité restreint de la Commission des finances a avalisé les propositions du Secrétaire général qui vont à présent être soumises à l'approbation des membres du Conseil de l'OHI par lettre circulaire.

Etat provisoire des comptes (T1 2025)

7. Le Comité restreint de la Commission des finances a examiné la situation financière actuelle sur la base du rapport financier mensuel pour le premier trimestre 2025. Le Secrétaire général a présenté les états financiers actuels et indiqué que tous les aspects de l'exécution du budget pour 2025 progressaient de manière satisfaisante.

8. L'état réel des contributions versées par les Etats membres a également été examiné. A la fin du mois de mars 2025, le taux de recouvrement des contributions s'élevait à 44,98%, soit un niveau supérieur à celui de l'année dernière (38,66%) mais inférieur à la moyenne des cinq dernières années (49,91%). Deux Etats membres n'ont pas versé leurs contributions pour 2021 et cinq Etats membres n'ont pas versé leurs contributions pour 2022. Neuf Etats membres sont en retard pour 2023 et vingt et un pour 2024. Le Secrétaire général a souligné que le faible niveau des paiements d'un nombre important d'Etats membres (qui ont principalement des raisons internes divergentes) fait peser un risque important sur le bon fonctionnement du Secrétariat et de l'Organisation dans son ensemble.

Autres questions

9. Le Secrétaire général a informé les participants des dispositions prises pour couvrir les obligations de l'Organisation en matière de maintien du régime de pension du personnel du Secrétariat de l'OHI recruté localement. Il a expliqué les principes sous-jacents, fondés sur le régime de pension en vigueur pour les fonctionnaires de Monaco (cf. M-7 Règlement du personnel de l'OHI) et les options individuelles qui en découlent pour le personnel concerné de l'OHI, notamment l'âge maximal de départ à la retraite (actuellement 65 ans) et un départ anticipé avec une pension réduite.

Conclusions finales et prochaine réunion

10. Le Secrétaire général a conclu qu'avec l'avalisation du rapport de l'auditeur (référence F) par les participants à la réunion, toutes les conditions sont désormais réunies pour l'approbation de la partie 2 du Rapport annuel 2024 (Finances) par lettre circulaire du Conseil.

11. Conformément à la référence C (paragraphe 7), les membres de la Commission des finances sont à présent invités à faire part de leurs commentaires sur la présente lettre circulaire de la Commission des finances qui rend compte des résultats de la réunion du Comité restreint de la Commission des finances de cette année et sur la référence E (partie 2 du projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2024 (Finances)), qui est disponible pour consultation, en tant que publication P-7, sur le site web de l'OHI [ici](#) **au plus tard le 31 mai 2025**. Le cas échéant, ces commentaires seront examinés et incorporés dans la version finale de la partie 2 du Rapport annuel de l'OHI, avant publication.

12. Il a été convenu que le Secrétaire général continuera de suivre la situation en ce qui concerne le paiement des contributions des Etats membres et qu'il convoquera une nouvelle réunion du Comité restreint de la Commission des finances si cela devait avoir une incidence sur la situation financière et le budget de l'OHI au cours de l'année.

13. Etant donné que 2026 sera une année d'Assemblée, aucune réunion ordinaire du Comité restreint de la Commission des finances ne sera prévue, car la Commission des finances se réunira le 19 avril 2026 dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée.

Veillez agréer, Cher membre de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Membres de la Commission des finances

Pour information : Présidente/Vice-présidente du Conseil de l'OHI